

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

AR Prefecture

053-200070712-20230223-DBC20230223_01-DE
Reçu le 02/03/2023
Pris en compte le 02/03/2023

N° DBC 20230223-01

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Date de la convocation : 15 Février 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 23 Février 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Daniel BERTHUCAT, Christophe DOS SANTOS, Patrice BION.

Membres du Bureau absents excusés :

Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Michel COUPERIER, Sylvain HERMAN, Michel GONIN (représenté par Patrice BION), Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Éric CABROLIER, ROMEUF Didier (représenté par Christophe DOS SANTOS).

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX D'OPHIS SUR CHATELDON

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu la délibération n° 20210128-07 en date du 28 janvier 2021 du Conseil Communautaire adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Considérant l'orientation 2 du PLH qui prévoit d'agir sur le parc de logements existant ;

Considérant l'action 8 qui a pour objet de favoriser l'acquisition-amélioration publique, notamment dans les cœurs de bourgs.

Afin de lutter contre la vacance présente dans les cœurs de bourgs, les centres-villes, et de diversifier l'offre en logements pour répondre à tous les besoins, l'acquisition-amélioration représente une alternative intéressante pour le territoire. De plus, les projets en acquisition-amélioration d'initiative publique ou mixte, par leur caractère structurant, peuvent contribuer à soutenir et renforcer l'attractivité et la vitalité des centres, en cohérence avec les objectifs et orientations du Programme Local de l'Habitat et du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

21

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 21

AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_01-DE
Reçu le 02/03/2023
Publié le 02/03/2023

L'action 8 prévoit d'abonder financièrement ces opérations à raison de 6 000 euros par logement en acquisition-amélioration.

OPHIS, en partenariat avec la Commune de CHÂTELDON, a un projet d'acquisition-amélioration d'un immeuble en Centre-Ville, Rue Joseph Claussat. Il s'agit de la réhabilitation de 3 logements : 1 T1bis, 1 T2 et 1 T3. Le montant de l'opération est de 380 106 euros HT. Le bailleur social sollicite la Communauté de communes pour une subvention à hauteur de 18 000 euros dans le cadre du PLH.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi d'une subvention de 6 000 euros par logement à OPHIS pour l'opération d'acquisition-amélioration de l'immeuble 6 rue Joseph Claussat à CHÂTELDON ;
- **Autoriser** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 21	Membres présents : 21	Membres représentés : 2	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21	Pour : 21		Contre : 0
Abstentions : 0			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

